

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 33289 du 4 mai 2015 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1510394S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 84060 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424083S),

Décide:

Article 1^{er}

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2015:
Bouziane, Hicham Nigend : 207 044 Numéro de livret de solde : 6 592 305

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 mai 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
É.-P. MOLOWA